

Intervention de Sylvain OUGIER Ingénieur au CNPF des deux Savoie

Rapport d'activité du CNPF



ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION FORESTIERS PRIVES DE HAUTE SAVOIE

• Bilan CNPF 2025

Bonneville, le samedi 11 avril 2026

Contrat d'objectifs 2022-2026

Signé avec l'État le 4 mars 2022

5 objectifs structurants

- Objectif 1 : La gestion durable des forêts privées
 - Objectif 2 : L'adaptation des forêts au changement climatique
 - Objectif 3 : Le développement économique des territoires et de la filière
 - Objectif 4 : La transformation numérique de l'Établissement
 - Objectif 5 : La communication interne et la communication externe
- Renouvellement du COP en 2026



Conseillers CNPF AURA

- Elus Savoie :
 - Titulaire : Marcel ROSSET
 - Suppléant : Jean SILLON
- Elus Haute Savoie :
 - Titulaire : Claude MUFFAT _ Vice Président AURA
 - Suppléant : Bernard BECHEVET
- Elus organisations professionnelles
 - Titulaire : Bernard GRADEL (74)
 - Suppléant : JM PATEFFOZ (73)

Principaux engagements 2025

- Signature CFT CCVT
- Document cadre photovoltaïque
- Signature Forestiers Engagés



Ressources humaines CNPF 74 _ 2025

➤ Technique : 6 ETP

- Pays du Mont Blanc : Samuel BEGHIN
- Arve Giffre : **Kassandra PERRIN**
- Chablais : Thomas LATHURAZ
- Usses et Bornes : Clémentine KERVELLA
- Aravis : Pascal SYLVESTRE
- Bauges 74 : Cédric FECHOZ

De nouveaux changements à venir avec le départ à la retraite de **Pascal SYLVESTRE**



➤ Recherche et développement :

- 1 ingénieur R&D : **Nicolas ANFRAY**

➤ Responsable Savoie – Haute Savoie :

- Sylvain OUGIER

➤ **Un agent pour 13 000 propriétaires**

➤ **Le CNPF déménage au 129 av de Genève**



Journées techniques Nationales du CNPF

➤ **Les 2 et 3 octobre 2025 à Arcachon, un événement qui a rassemblé plus de 400 participants :**

- Comment préserver nos forêts face aux risques croissants ?
- Comment anticiper et gérer :
 - les incendies
 - le dépérissement,
 - les événements climatiques
 - la pression du gibier,
 - les risques numériques



Que faire après le passage d'une tempête sur ma propriété ?
Les étapes clés

Une tempête est un événement brutal pour le milieu naturel et bâti. Son impact est toutefois variable à l'échelle d'un massif ou d'une propriété en fonction de son étendue.

Il est important, après le passage d'une tempête, d'établir un diagnostic de sa propriété et d'initier des démarches juridiques et techniques sans délai. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils et éléments à ne pas oublier dans vos démarches pour l'optimisation de vos bois sésoués et la reconstruction.

Démarches à entreprendre en priorité

- Contacter votre assurance la plus tôt possible concernant les dommages liés aux tempêtes, si vous en avez souffert.
- Si des arbres sont tombés sur la voie publique, se rapprocher de la mairie, et signaler votre accord en cas de travaux de réhabilitation réalisés par les pouvoirs publics.
- Organiser les travaux de reconstruction des habitations, des voies publiques ou contacter la mairie pour se faire connaître si vous désirez participer à des opérations groupées.

Ces démarches d'arbre tombés sur un véhicule ou sur une personne, relèvent votre assurance « responsabilité civile tierce » afin de bénéficier du rattachement de l'assurance juridique prévue dans le contrat de votre assurance.

⚠ Les coupes de bois, même après tempête, sont réglementées. Il est nécessaire d'obtenir les autorisations auprès de la Direction Départementale des Territoires ou du CNPF en fonction de votre situation (existence ou non d'un document de gestion, taille et nature de la coupe). Il vous faudra également vérifier que le règlementation environnementale et de l'urbanisme permet de réaliser les exploitations.

Diagnostic des dégâts : une étape indispensable

Pour caractériser votre situation, remplissez le questionnaire proposé par le CNPF. Les informations à renseigner en priorité sont les suivantes :

- Localisation,
- Estimation de l'importance des dégâts,
- Accessibilité des parcelles.

⚠ Selon les dégâts sur les parcelles, il n'est pas forcément nécessaire d'exploiter des bois de la parcelle.

Pour vous aider à établir ce diagnostic, vous pouvez contacter le **Service de l'Assurance Dégâts de votre département**. Si vous avez un gestionnaire forestier (professionnel forestier, expert forestier, gestionnaire indépendant), contactez-le en priorité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF Auvergne-Rhône-Alpes



➤ Validation d'une stratégie post-tempête CNPF AURA



Nouveau SRGS

➤ *Développer, orienter et améliorer la gestion des bois et des forêts des particuliers*

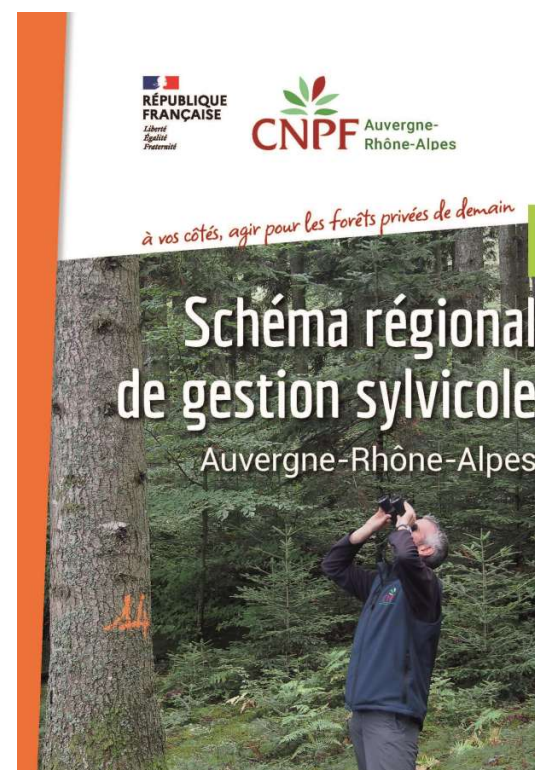
(art. L. 321.1 du Code Forestier)

Validation par arrêté ministériel du Schéma Régional de Gestion Sylvicole, mise en application le 14 avril 2024

Le SRGS permet :

- Aux rédacteurs de PSG de disposer d'un cadre technique
- Aux techniciens du CNPF d'instruire les PSG
- Aux administrations et collectivités de bénéficier d'un référentiel technique de gestion en forêt privée

➤ **Rejets du Conseil d'État datés du 4 juillet 2025, des requêtes de l'association Canopée contre les arrêtés ministériels d'approbation de nos SRGS**



Expérimenter pour transmettre

- **Projets R&D sur le changement climatique**
- Cisyfe
- Sylviculture adaptative pour le renouvellement des pessières
- Interreg SUDOE COOPTREE: étude de la résistance à la sécheresse d'essences forestières
- Essences atypiques: vulgarisation avec le soutien de la Région
- Formations des «autres publics» sur CC (conv. DRAAF) –4 journées pour 76 participants

- **Réseau expérimental**
- Suivi de 1 850 placettes expérimentales
- Essais d'enrichissements dans des trouées
- 2 soloscopes pour la préservation des sols
- Analyse sur le design de plantations mélangées

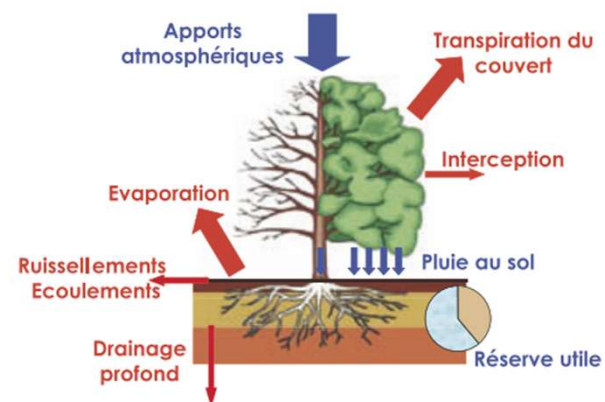


Fig. 1 : le bilan hydrique forestier simplifié

- ❑ Agir dans un contexte d'incertitudes = **DIVERSIFIER**
- ❑ Agir pour et avec des **ÉCOSYSTÈMES FONCTIONNELS**



L'adaptation des forêts au changement climatique

CISyFE :

- Clés de recommandations

- Peuplement sain
- Peuplement dégradé
- Peuplement dépérissant

- Objectifs et orientations

- Le renouvellement comme levier n°1
- Valoriser la dynamique naturelle
- Renouvellement dans dépérissement = prioritaire
- Coupe rase en dernier recours

- Donner des ressources suffisantes à chaque arbre pour sa croissance et sa survie
- Mener des sylvicultures sans à coups et favoriser les essences présentes adaptées
- Ne pas arrêter la sylviculture dans les peuplements sains

Peuplements dégradés - de 0 à 30 % de nombre d'arbres déclinants ou morts (niveau 0, 1, 2 possible) - possibilité de passer ou d'arriver via gestion adaptative (niveau de santé)

Compatibilité structurelle et sanitaire	Renouvellement - Objectif de gestion	Statut	Modalités de peuplement
Compatibles	<ul style="list-style-type: none"> 1) Favoriser la régénération naturelle 2) Caractériser les peuplements en termes de santé 	0	<ul style="list-style-type: none"> 1) 111 règle conduite de peuplement 2) Évaluation de produits disponibles pour assurer le suivi, après usage 3) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
		1	<ul style="list-style-type: none"> 1) 112 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
		2	<ul style="list-style-type: none"> 1) 113 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
Dégradés	<ul style="list-style-type: none"> 1) Régénération naturelle* possible de passer de niveau 0 à 1 2) Caractériser** déclinants (pour 40 % en casernes arborées) 	0	<ul style="list-style-type: none"> 1) 121 règle conduite de peuplement 2) Évaluation de produits disponibles pour assurer le suivi, après usage 3) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
		1	<ul style="list-style-type: none"> 1) 122 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
		2	<ul style="list-style-type: none"> 1) 123 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
Incompatibles	<ul style="list-style-type: none"> 1) Caractériser*** déclinants (pour 30 % en casernes arborées) 2) Régénération naturelle* ou réhabilitation en casernes arborées 	0	<ul style="list-style-type: none"> 1) 131 règle conduite de peuplement 2) Évaluation de produits disponibles pour assurer le suivi, après usage 3) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
		1	<ul style="list-style-type: none"> 1) 132 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
		2	<ul style="list-style-type: none"> 1) 133 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**

* De l'essence principale à des essences charnières (niveau constant ou élevé)
 ** Caractérisation dans un état de déclin ou de dépérissement
 *** État de déclin ou de dépérissement avancé (niveau 1) - à éviter

Peuplements sains - au moins 40 % de nombre d'arbres déclinants ou morts (niveau 0, 1, 2 possible) - possibilité de passer ou d'arriver via gestion adaptative (niveau de santé)

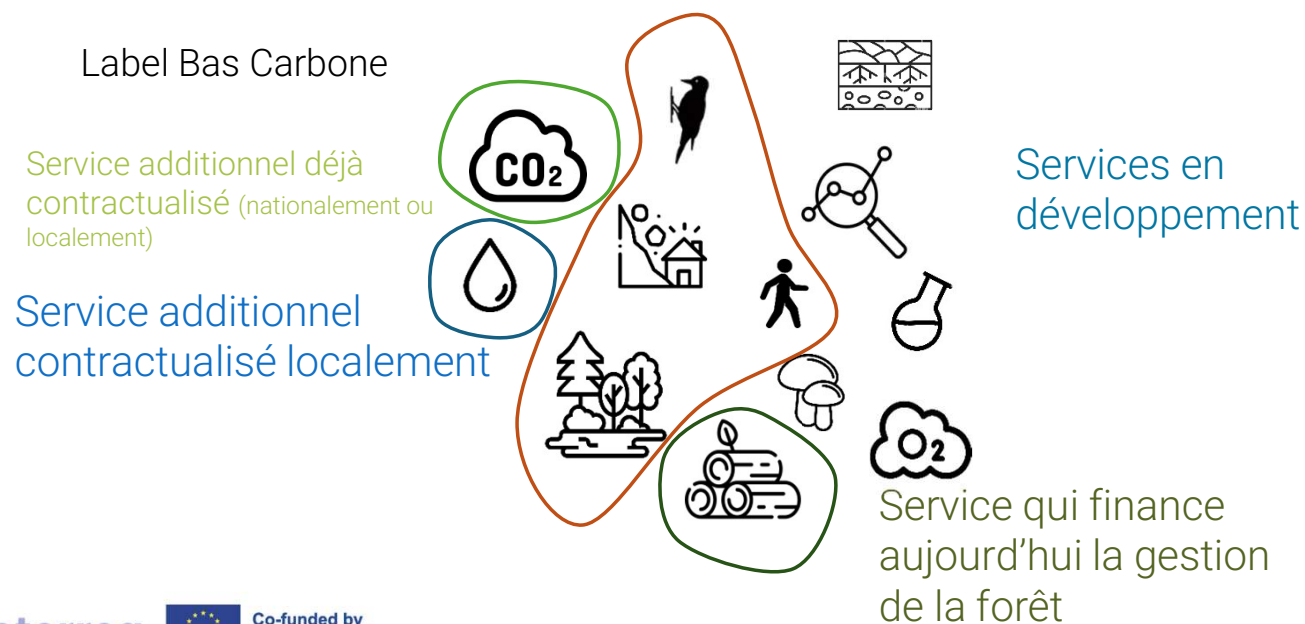
Renouvellement - Objectif de gestion	Statut	Modalités de peuplement
<ul style="list-style-type: none"> 1) Favoriser la régénération naturelle possible en s'appuyant sur dynamiques existantes ou à créer (niveau de santé) 2) Caractériser les peuplements en termes de santé 	0	<ul style="list-style-type: none"> 1) 111 règle conduite de peuplement 2) Évaluation de produits disponibles pour assurer le suivi, après usage 3) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
	1	<ul style="list-style-type: none"> 1) 112 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
	2	<ul style="list-style-type: none"> 1) 113 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
<ul style="list-style-type: none"> 1) Régénération naturelle* possible de passer de niveau 0 à 1 2) Caractériser** déclinants (pour 40 % en casernes arborées) 	0	<ul style="list-style-type: none"> 1) 121 règle conduite de peuplement 2) Évaluation de produits disponibles pour assurer le suivi, après usage 3) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
	1	<ul style="list-style-type: none"> 1) 122 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
	2	<ul style="list-style-type: none"> 1) 123 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
<ul style="list-style-type: none"> 1) Caractériser*** déclinants (pour 30 % en casernes arborées) 2) Régénération naturelle* ou réhabilitation en casernes arborées 	0	<ul style="list-style-type: none"> 1) 131 règle conduite de peuplement 2) Évaluation de produits disponibles pour assurer le suivi, après usage 3) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
	1	<ul style="list-style-type: none"> 1) 132 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**
	2	<ul style="list-style-type: none"> 1) 133 règle conduite de peuplement 2) 1-2-20 des recommandations de gestion en vigueur**

* De l'essence principale à des essences charnières (niveau constant ou élevé)
 ** Caractérisation dans un état de déclin ou de dépérissement
 *** État de déclin ou de dépérissement avancé (niveau 1) - à éviter



Services écosystémiques

❖ Services rendus à la société = ressources pour les forestiers ?



Interreg  Co-funded by the European Union

Alpine Space

Forest EcoValue

Phase d'expérimentation : recherche de partenariat public et privé, test de marchés, type de contrats, pérennité, montants



Conventions d'animation territoriale 74

Missions territoriales :

- En partenariat avec 10 comcom et 2 agglomérations
- La Forêt Bouge _ ASL _ Développement territorial ...
- Carte territoriale de vulnérabilité climatique
- En réflexion avec de nouveaux territoires :
 - CC Arve et Salève
 - CC Quarte Rivières
- Total missions territoriales 74 : 146 000 €
- Budget équipe 74 : 320 000 €

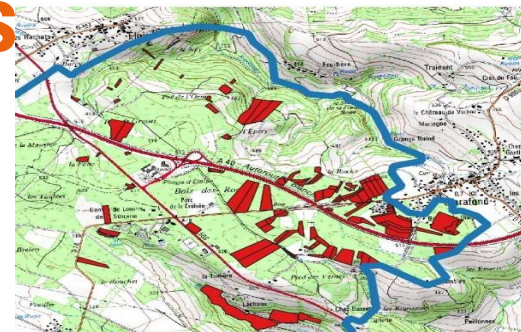


_____ THONON
agglomération



Regrouper et professionnaliser les forestiers

- **Création et accompagnement d'ASLGF**
 - 15 ASLGF créées depuis 2012 : Mont Forchat, Magland, Val Laudon, Forestière de la Mandallaz, Plateau de la Semine, Sallanches, Contamines-Montjoie, Sources du Lac, Samoëns : ASL de l'Endroit, Saint Gervais, Combloux,
 - **En 2025** : extension ASL mont Forchat à la Vallée Verte
- **La planification et l'engagement collectif**
 - 6 PSG concertés agréés, pour 595 ha _ 654 propriétaires
 - 8 PSG en cours pour 520 ha _ 240 propriétaires
 - **Environ 1 000 ha sous PSG concerté !**
- **La valorisation des services forestiers**
 - 1 contrat de valorisation de l'eau potable
 - 6 Labels bas carbone
 - **Le regroupement conditionne la contractualisation**



**LABEL BAS
CARBONE**



Actions du CRPF dans le cadre du Plan Forêt – Conseil Départemental de la Haute Savoie

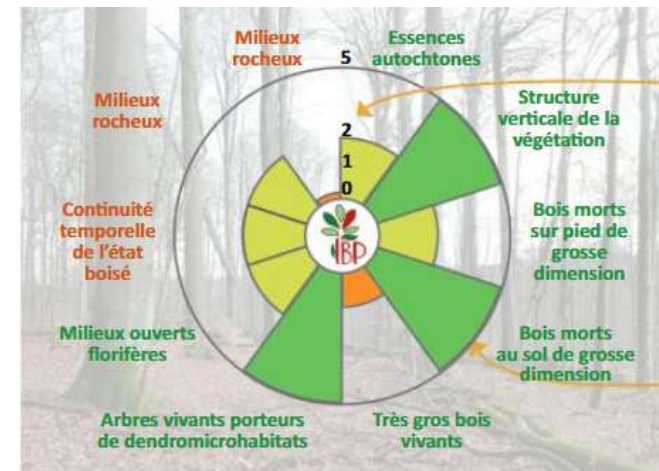
**haute
savoie**
le Département

- **Visites conseil et réalisation de diagnostics sylvoclimatiques**
 - **141 diagnostics** ont été réalisés pour le compte de 136 propriétaires
 - Surface forestière concernées par les diagnostics : **251 ha**
 - **Réalisation de diagnostics Bioclimsol**
 - Depuis 2021, **tous les projets de plantation** en forêt privée font l'objet d'une analyse multicritères
 - Ces diagnostics sont une première étape pas vers des travaux ou de la gestion
- Total missions Département 74 : 50 000 €



IBP

- Indice de Biodiversité Potentielle
 - Evaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier
 - Identifier les points d'amélioration
- L'ensemble des services de la forêt dépendent de la biodiversité forestière



Plantation et reconstitution

Résultats 2025 :



- 35 chantiers
 - 25,82 ha revalorisés
 - 269 737 € d'investissement
 - 22 000 plants
- **6 Contrats Label Bas Carbone**
- **Bénéfice : 3 549 tonnes de CO₂ sur 30 ans**
- **87 % de taux de reprise**



L'équilibre sylvo-cynégétique

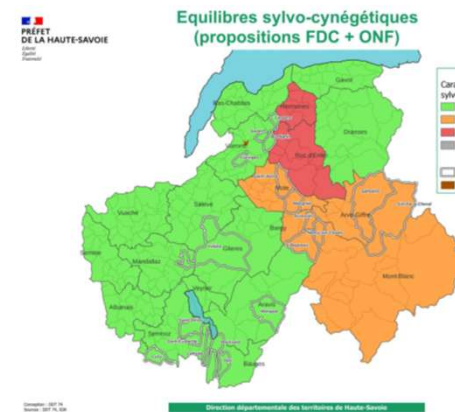
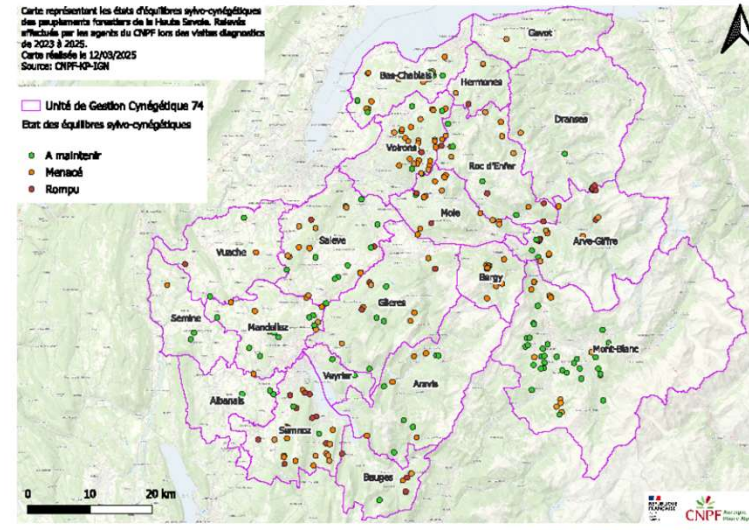
De nouveaux outils pour un bilan annuel

- Données de l'ONF lors des martelages
- Données du CRPF lors des visites terrain
- Nouvelle application de relevés terrain **IPP** (Indice de **P**ression sur les **P**ropriétés)

Objectifs

- Identifier les secteurs en disfonctionnement
- **Obtenir une gouvernance partagée** des objectifs cynégétiques
- Formation des agents CNPF en mars 2025

Rappel PRFB : « *il y a équilibre sylvo-cynégétique si la régénération est suffisante sans protection, si un propriétaire doit mettre des protections c'est que l'équilibre est rompu* »



La desserte forestière

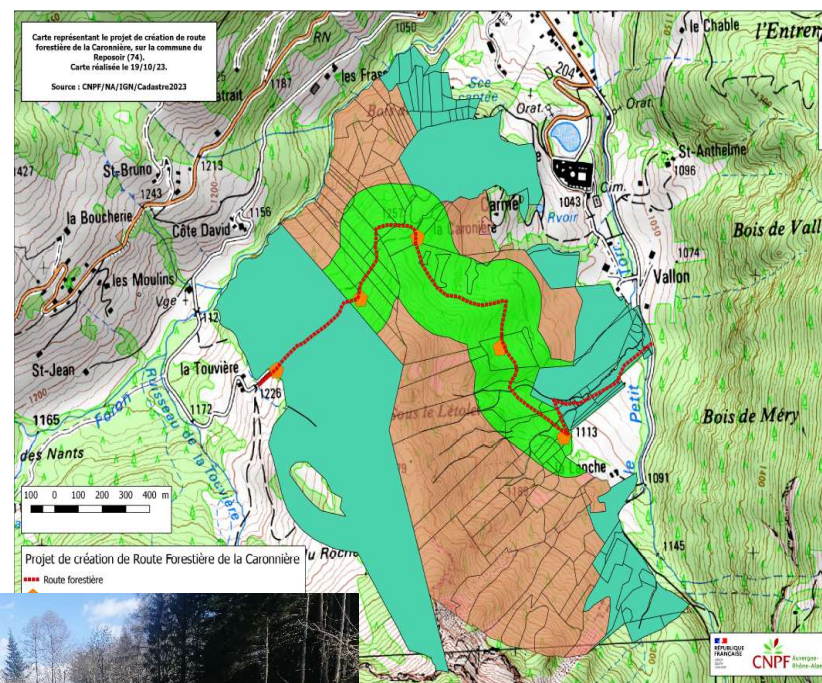


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 28 projets en Haute Savoie
- 60 km de desserte à l'étude
- Mutualisation des procédures
- Relance charte d'engagement réciproque avec les chasseurs

➤ **Poursuite réflexion avec les services de l'Etat DDT74 et CCVT pour DIG**



De plus en plus de difficultés d'acceptation



Bourses foncières

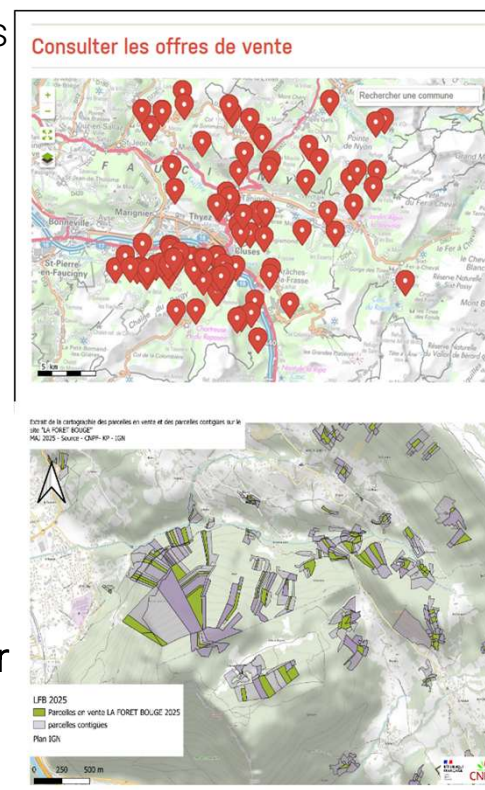
La forêt bouge **Auvergne-Rhône-Alpes**

Le site des Propriétaires et Professionnels de la filière forêt-bois

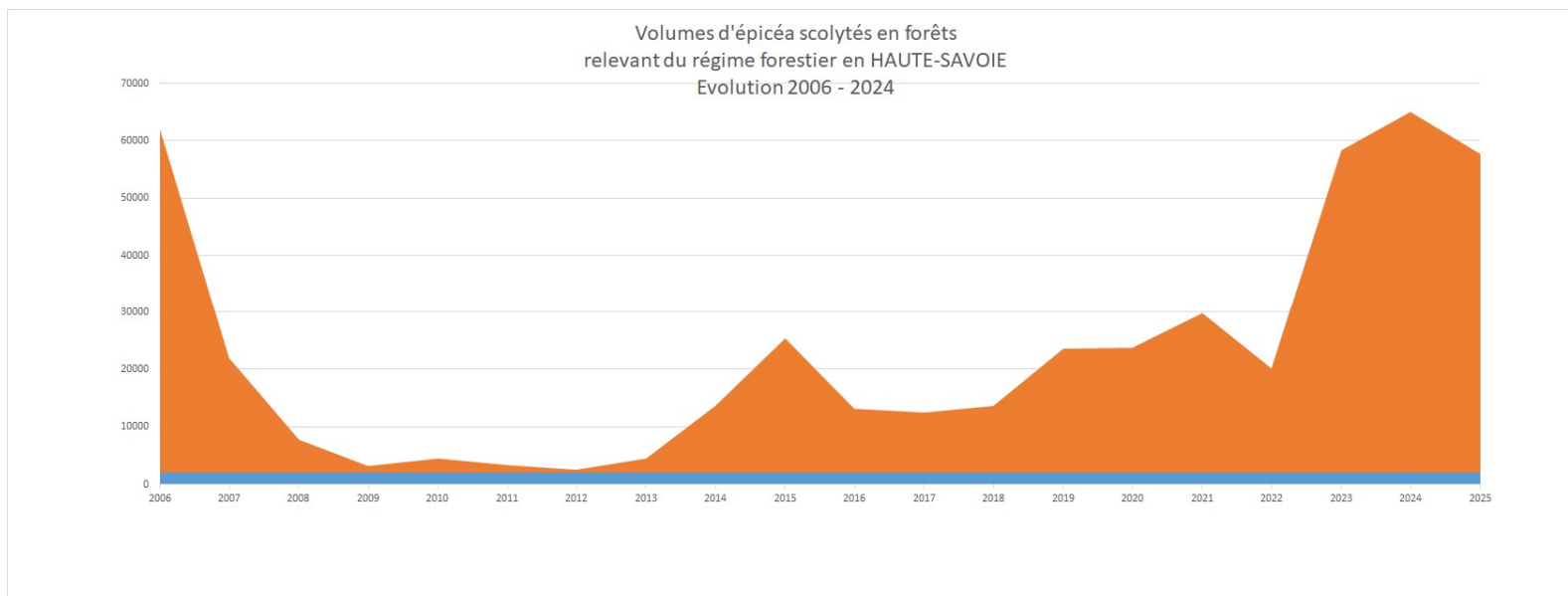
- Développement d'une animation foncière territoriale dans les territoires suivants :
 - Grand Lac
 - PNR Chartreuse
 - Arve Giffre
 - Usses et Bornes
 - Grand Annecy Agglo
 - Chablais
 - Cœur de tarentaise
 - Cœur de Savoie
 - Pays du Mont Blanc
 - Grand Chambéry
- 347 communes savoyardes avec animation dédiée
- 72 365 courriers envoyés

Situation :

- Plus de 2 000 comptes propriétaires ouverts _ 1700 ha à vendre
- 862 demande info _ mises en relation acheteur / vendeur
- 1 180 parcelles vendues pour 371 ha, plus de 38 ha en attente chez les notaires



Evolution de la crise scolyte en Haute Savoie



Situation depuis 2022 : + de 300 000 m3 de bois secs sur pied

Perte financière en forêt privée supérieure à 10 M€

Toujours en recherche de solutions d'animation par la création de nouveaux moyens d'animation dédiés pour mobiliser des bois scolytés



Résultats économiques CNPF

211 chantiers réalisées (-13 % vs 2024)
428,64 ha de travaux d'amélioration (- 25% vs 2024)
46,3 ha de plantation
77,18 ha dégagement, dépressage, élagage
305 ha d'exploitation
2 333 279 € de chiffre d'affaire (- 6 % vs 2024)

9,2 km de desserte (+ 30 % vs 2024)
0,35 km de route forestière
8,7 km de pistes
102 000 € de chiffre d'affaire

Volume de bois mis en marché
69 909 m³ de bois mobilisés (idem vs 2024)
Env. 15 % via COFORET
2 070 014 € de chiffre d'affaire (+ 3 %)

- Le volume d'activité représente un **Chiffre d'Affaire**
 - **de 4 376 345 €** (idem vs 2024) = 875 269 € de TVA
 - 12 ETP CNPF = 690 000 €
 - 1 € d'argent public génère 6,34 € de Chiffre d'Affaire
-
- 12,06 emplois directs et **233 ETP filière**

